

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Action "la culture comme outil d'insertion socioprofessionnelle et levier de remobilisation personnelle et professionnelle" : convention avec l'association cultures du cœur 13.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association cultures du cœur 13. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social.

L'association cultures du cœur 13 propose l'action « la culture comme outil d'insertion socioprofessionnelle et levier de remobilisation personnelle et professionnelle ». Elle s'adresse à 500 BRSA au minimum sur trois grands territoires ciblés (Marseille / Aubagne-La Ciotat, Aix-en-Provence / pays d'Aix et pays d'Arles).

Cultures du cœur 13 constitue une des plus importantes structures du réseau national de cultures du cœur, association nationale créée en 1998 afin de favoriser l'accès à la culture d'un public qui en est très éloigné en raison de freins économiques mais aussi sociaux. 37 associations mènent aujourd'hui, en France, cette action de remobilisation par la culture soutenue financièrement par 18 départements et de nombreuses communes.

Cultures du cœur 13 mobilise des partenariats culturels pour obtenir des invitations pour le public visé. Les invitations sont mises à disposition de ce public par l'intermédiaire des structures sociales : structures d'insertion, centres sociaux, centres d'accueil et d'hébergement, structures médico-sociales qui suivent des personnes en situation de grande fragilité ou en handicap, maisons d'enfants à caractère social.

La culture, même gratuite, reste difficilement accessible pour les personnes en difficulté qui en ont des représentations négatives. C'est pour cette raison que cultures du cœur 13 met un place un

accompagnement des publics les plus isolés avec une démarche spécifique pour les BRSA. L'association travaille donc en étroite collaboration avec les relais sociaux identifiés par la direction de l'insertion : les lieux d'accueil RSA, les centres communaux d'action sociale (CCAS), les maisons départementales de la solidarité (MDS), les associations mettant en œuvre des actions d'insertion sociale ou linguistique.

A travers les sorties culturelles, cette action favorise un travail de remobilisation : la reprise d'une vie sociale, l'autonomie (mobilité, engagement dans un projet, etc.), la modification des relations parents/enfants, et l'accès et l'éducation à la citoyenneté.

En complément de la mise à disposition d'invitations, l'association propose trois niveaux d'intervention :

- des sorties culturelles par le biais de permanences au sein des structures sociales : définition des actions, travail de motivation auprès du public, mise en place de la logistique, animation des temps de restitution à l'oral et à l'écrit à leur issue ;
- des ateliers de pratiques artistiques ;
- des formations et des réunions professionnelles en direction des acteurs sociaux et culturels afin de permettre une connaissance réciproque des problématiques liées à chacun des secteurs.

*Bilan final de l'action 2018 couvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019 :*

- 229 structures sociales ont été mobilisées : 167 sur Marseille et Aubagne, 40 sur Aix-en-Provence et le pays d'Aix, 22 sur le territoire du pays d'Arles ;
- 14 560 invitations ont été distribuées à 4 300 personnes en situation de précarité : BRSA, personnes en situation de handicap ou suivies en centres de soins ou foyers d'hébergement, jeunes suivis par la mission locale ;
- 2 398 invitations ont été adressées à 621 BRSA par des associations accompagnant exclusivement ce public cible ;
- sur le volet animation de territoire, 14 rencontres entre professionnels de l'insertion et de la culture ont été organisées et ont favorisé l'émergence de projets ;
- poursuite des ateliers de pratique amateur organisés par cultures du cœur 13 dans divers domaines (musique, théâtre, danse, dessin) au sein des lieux culturels et des structures sociales.

*Bilan intermédiaire de l'action 2019 couvrant la période du 01/02/2019 au 30/09/2019 :*

- 222 structures sociales ont participé au dispositif. 9 421 invitations ont été distribuées à des personnes en situation de précarité, voire de grande vulnérabilité ;
- 1 436 invitations ont été adressées à 360 BRSA ;
- sur le volet animation du réseau culturel et social, 9 réunions ont été mises en place ;
- animation d'un atelier d'écriture sur chacune des 3 antennes ainsi qu'un atelier théâtre sur Marseille. L'association a développé un partenariat avec des structures culturelles qui ouvrent leurs ateliers à des BRSA, ce qui favorise la mixité sociale.

Au cours de l'année, l'association a commencé à intervenir sur d'autres territoires comme Salon-en-Provence, Miramas, Châteaurenard. Son intervention au sein de structures variées permet d'avoir une action de remobilisation sur des territoires éloignés des centres urbains dépourvus d'actions d'insertion sociale.

Les professionnels du champ social s'appuient sur ce dispositif, conscients que l'accès à la culture est un levier d'insertion et de remobilisation leur permettant ainsi de travailler le parcours d'insertion avec un outil supplémentaire. Ils mesurent, en effet, les changements opérés sur les personnes en termes de dynamique de projet, de mobilité et de développement des savoir-être et savoir-faire.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/02/2020 au 31/01/2021 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement de l'association cultures du cœur 13 selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 35 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL